



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

Affaire suivie par :
Bernard MOUSNIER
Bureau de la coordination interministériel et de l'appui
territorial
Tél : 05.45.97.61.24
Courriel : bernard.mousnier@charente.gouv.fr

Angoulême, le 28 mai 2021

La préfète de la Charente

à

Destinataires in fine

Objet : généralisation du dispositif pass Culture – création d'une plateforme de services destinée aux jeunes de 18 ans

Je souhaite appeler votre attention sur le dispositif cité en objet qui, après avoir été expérimenté dans 5 puis 14 départements sous l'égide du ministère de la culture, vient, depuis le 20 mai, d'être étendu à l'ensemble du territoire.

Il concerne les jeunes dans l'année de leurs 18 ans. Une plateforme de services dénommée « pass culture » leur est accessible afin de faciliter leur accès à la culture et favoriser leur autonomie. Il leur suffit de télécharger l'application et de s'inscrire sur le site : <https://pass.culture.fr/>. L'inscription leur permet de bénéficier d'un crédit de 300 euros utilisable durant 24 mois pour réserver dans des lieux culturels (concerts, théâtres, musées, médiathèques...), d'effectuer des achats (livres, BD, disques...) et s'abonner à des cours de musique ou à des offres numériques.

Au delà du porter à connaissance du dispositif auprès de ces jeunes, il convient, en parallèle, de mobiliser le plus grand nombre d'offres culturelles locaux susceptibles d'être référencés sur le pass Culture. A cette fin, vous pourrez, si vous le souhaitez, prendre l'attache de la chargée de développement sur la région Nouvelle Aquitaine : valentine.pommier@passculture.app ou des services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.

Comptant sur votre mobilisation, mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

La préfète

Magali DEBATTE